

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

QUELQUES

MONNAIES SEIGNEURIALES INÉDITES.

PL. IX, FIG. 1 A 9.

N° 1. Porte de ville ou châtel brabançon ; bordure des gros
tournois à douze fleurs de lis : ✠ MOÑEITX ✠
RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle : légende intérieure :
✠ IOH' S. D. LOVTANIO. Légende extérieure :
✠ BNDICTV : SIT : HOMEDH... RIDEI.
IHVXII.

A. Gr. 5.40.

Gros de Jean Tristan, seigneur de Herstal (1285-1309),
frappé à Russon ou Rutten près de Tongres. Variété notable
du gros, publié par M. Perreau dans le premier volume de
la Revue, pl. X, n° 8.

N° 2. Châtel tournois ; bordure de douze trèfles : ✠ MO-
ÑEITX RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle ; légende intérieure :
✠ IOH' S. D. LOVTANIO ; légende extérieure.
✠ BNDICTV : SIT : NOM : IHS : QVI :
VETITXPE. (*Benedictum sit nomen Jesus qui
vocatur Christus.*)

A. Gr. 5.90.

Autre variété du même gros. On remarquera l'étrangeté de la légende pieuse. Cette pièce, qui se rapproche par son type et par son poids des bons gros du roi saint Louis, nous semble plus ancienne que la précédente.

N° 5. Type du *blanc au lion*; bordure de douze roses quintefeuelles : ✠ MOΩΘ ΠΤ * ΗΩΤΩΕ?

— Grande croix pattée coupant la légende intérieure : O-V?B | Ω?Ω | NU | ΩV, R | ; légende extérieure peu visible, mais où l'on reconnaît : *Benedictum sit nomen domini nostri Jesus Christi.*

A. Gr. 2.95.

M. Wolters, dans sa Notice sur la commune de Rummen, avait déjà décrit cette même pièce, sans doute d'après un exemplaire sur lequel la légende intérieure n'offrait pas une lecture sûre et complète. Il y lisait le nom d'Arnold de Quaetbeek, seigneur de Rummen. Quant au nom de la localité où cette monnaie a été frappée, il ne cherchait pas à l'expliquer; NNANI?

La lecture de la première légende ne laisse, sur notre pièce, aucune incertitude, mais elle n'en est pas plus claire pour cela. Seulement il nous est impossible d'y retrouver le sire de Rummen. Les lettres ΗΩΤΩΕ ou ΩΩΤΩΕ, sous lesquelles se cache le nom de l'officine monétaire, sont également pour nous, un logogriphe. Il paraît probable qu'on a voulu dans leur disposition imiter les *blancs* du Hainaut, ΗΤΩΩΩΕ.

N° 4. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ ΡΤ · ΙΟΗΣ : ΩΕ : ΒΥΩΩ.. Ω :

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

✠ ΜΟΝΕΠΤΑ... VΤ.....

B. N. Gr. 1.60.

Imitation des tournois français. Jean de Bunde, le grand imitateur de toutes les petites monnaies noires de notre pays, ne pouvait se dispenser de contrefaire également les monnaies de France. Ici, pour mieux ressembler aux tournois dont la légende commence par *Karolus*, il dispose la sienne de manière que la petite croix n'en marque pas le véritable commencement. *Johannes de Buind dominus RA* ou *KA* ; ces deux dernières lettres viennent se placer après la croix comme si elles étaient les premières de la légende.

Par un guignon qui n'arrive que trop souvent aux monnaies, le mot illisible du revers est précisément le seul qui présentait de l'intérêt, le nom de cette seigneurie dont Jean de Bunde se servait pour se déguiser en roi de France.

N° 5. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ ΜΑΤΘΙΑΣ : ΔΕ : ΚΥΡΤΕΝΒΑ.

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

ΜΟΝΕΠΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΡΟΔΕ.

B. N. Gr. 2.18.

Cette pièce est une imitation des tournois français, et elle a été frappée à Gruyetroede par un grand commandeur de Vieux-Jons. Ici commence la difficulté. Dans la liste de ces grands commandeurs on ne trouve pas de Mathias de Cortenbach, mais bien un Iwan de Cortenbach, de 1430 à 1440, dont on connaît déjà des monnaies.

Il y a alors un Mathias Vanderstraten, de 1460 à 1467,

qui nous a laissé aussi quelques pièces de Gruytroede. Serait-il permis de supposer une pareille confusion de noms de la part du graveur, confusion d'autant plus difficile à concevoir que ces deux commandeurs ne se sont pas succédé immédiatement? La chose est peu probable.

Mais alors qu'est donc cet énigmatique personnage, Mathias de Cortenbach?

N° 6. Une semblable pièce a déjà été publiée, dans la Revue, par notre collègue et ami M. Prosper Cuypers (*voir* t. II, 2^e série, pl. VII, n° 12); mais, sur la pièce de M. Cuypers, les armoiries, du reste peu apparentes, semblent disposées en sens inverse de celles qui figurent sur cet exemplaire, c'est-à-dire que la face échiquetée des La Marck occuperait le 2^e et le 3^e canton, au lieu d'être mise à sa véritable place, aux 1^{er} et 4^e.

B. N. Gr. 0.80.

N° 7. Armoiries semblables à celles de Philippe le Bon, dans un écusson triangulaire: ✠ IOH²ANNS :
ONAN : DINANS (Johanna dynasta? dinans
ou dihams??)

— Grande croix pattée coupant la légende: ✠ NO |
NEAN? | NAN | NAN | (Moneta nit nams ou
nit hams?)

B. N. Gr. 1.25.

Imitation servile des mites de Philippe le Bon, frappées

à Malines (1). De semblables armoiries ont été employées par Jeanne de Wesemael dame de Rummen; et aussi par Jeanne de Merwede dame de Gerdingen. Cette dernière surtout, qui s'est plu à marquer ses monnaies de légendes indéchiffrables, *moneta iotentenh*, *moneta lova*, *moneta ci-vita* etc., pourrait bien avoir quelques droits à cette pièce singulière.

N° 8. L'écusson de Hornes entouré de flammes et supporté par deux écussons inclinés de Bouillon et de Looz : ✠ IOHNS EPS LIÆ · OD.....

— Croix ailée traversant la légende et anglée de deux lions et de deux cors : MON | NOVA | FIRM | WER.

B. Gr. 0.93.

Liard inédit de Jean de Hornes, évêque de Liège, 1482-1505, frappé à Weert, dans le comté de Hornes.

Jacques II, comte de Hornes, et frère aîné de l'évêque de Liège, avait été obligé, pour subvenir aux dépenses considérables dans lesquelles il s'était laissé entraîner, de grever quelques-unes de ses principales propriétés, entre autres le comté de Hornes et le château de Weert, qu'il engagea au comte de Meurs (2). En 1494, il réclama de celui-ci la restitution de ses domaines, et voulut même le contraindre, par la force des armes, à évacuer le château

(1) P. O. VANDER CHIJNS, *de Munten der voormalige hertogdommen Brabant*, etc., pl. XXXIV, n° 9.

(2) WOLTERS, *Notice sur le Comté de Hornes*.

de Weert. Cinq ans plus tard, cette querelle n'était pas encore terminée, et l'évêque de Liège obtenait du comte de Meurs, par voie de retrait et *salvo jure*, le comté de Hornes avec ses dépendances (16 avril 1499). Le 18 octobre de l'année suivante, son neveu, le jeune Jacques de Hornes, qui fut Jacques III, accepta l'inféodation de cette terre et en fit le relief à la salle de Curange. L'évêque Jean de Hornes a dû frapper cette monnaie à Weert, dans l'intervalle de ces deux dates, après avoir retiré le comté des mains du comte de Meurs, et avant de l'avoir inféodé à son neveu.

N° 9. Bâtiment à deux tours; au-devant, un écusson à l'aigle éployée : IOH : DE. . VESEMT.

— Croix pattée dans un cercle : ✠ MONETA :
DE : RVMME.

B. Gr.

Imitation inédite d'une monnaie d'Aix-la-Chapelle, faite par Jean ou Jeanne de Wesemael, seigneur de Rummen. Ce type a également été imité par Guillaume de Sombrefte, seigneur de Reckheim, contemporain de Jean de Wesemael.

Ces neuf monnaies font partie de la collection de M. L. de Coster qui a bien voulu nous permettre de les publier.

R. CHALON.



A.



A.



A.



BN.



BN.



BN.



BN.



B.



B.

